

EN RESUME

Le Relais Petite Enfance organise des formations petite enfance en direction des professionnels de la petite enfance, des instants parents-enfants (spectacles, conférences...), des instants professionnels de la petite enfance - parents (exemples : journées portes ouvertes, speed dating mode de garde,...)

Le Relais Petite Enfance oriente les parents dans les démarches administratives liées au mode de garde.

Il est un lieu de ressources, qui répond aux questions de tout parent et professionnel sur la petite enfance et l'enfance.



TERRITOIRE D'INTERVENTION



ADRESSE POSTALE

Communauté de Communes de Gemozac
et de la Saintonge Viticole
32 Avenue de la Victoire
17260 GEMOZAC

www.cdcgemozac.fr

NOUS CONTACTER

rpe@cdcgemozac.fr
06.12.69.86.55



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
— & de La Saintonge Viticole —





RELAIS PETITE ENFANCE

Service public gratuit

Ouvert à tous les habitants des communes de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de communication, de médiation pour :

- les assistant(e)s maternel(le)s
- les parents
- toute personne en quête de renseignements sur la petite enfance



UN LIEU DE RESSOURCES POUR LES PARENTS

Le Relais Petite Enfance vous accompagne pour rechercher :

- des informations sur les différents modes garde,
- une assistante maternelle agréée,
- des conseils dans votre fonction d'employeur,
- des informations actualisées (CAF, Pajemploi...).



UN LIEU DE TRAVAIL ET D'ECHANGES POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Vous souhaitez être soutenu(e) dans l'exercice de votre profession.

Vous accueillez des enfants ou souhaitez en accueillir.

Vous désirez mieux connaître votre statut, vos droits, vos obligations et vos devoirs.

Vous voulez échanger des expériences et rencontrer d'autres assistant(e)s maternel(e)s.

Vous souhaitez participer à des animations collectives (ateliers d'éveil, éveil musical, bibliothèque...).

Le Relais Petite Enfance répond à toutes ces attentes.

